

2.6 Vols sans violence

En 2018, 967 000 personnes de 14 ans ou plus ont été victimes de **vol ou tentative de vol sans violence ni menace**. Ces vols surviennent majoritairement en journée (74 % en moyenne sur la période 2016-2018) dans des espaces publics ouverts : la rue (23 %), un transport en commun (23 %), un établissement commercial (18 %), le lieu de travail ou d'études (15 %). Lors du vol ou de sa tentative, l'objet convoité se situait sur la victime (38 %) ou à proximité de cette dernière (25 %), posé par exemple sur une table à une terrasse de café. Dans 19 % des cas, la victime était absente (vol dans un bureau, un vestiaire de sport, etc.) et 22 % d'entre elles ne se sont rendues compte de rien.

Lorsque le vol sans violence ni menace a abouti (77 % des victimes de 2016-2018), les objets les plus fréquemment dérobés sont l'argent liquide (cité par 34 % des victimes), le téléphone portable (28 %), un document administratif, tel que la carte d'identité et la carte grise (24 %) ou un chéquier ou une carte bancaire (24 %).

Généralement, les victimes déposent peu plainte (32 %) ► **figure 1**. Mais cette démarche dépend très largement du fait que le vol ait abouti (41 %) ou non (2 %) et du type ou de la valeur de l'objet dérobé : 73 % des victimes ayant subi un préjudice supérieur ou égal à 500 euros et 67 % des victimes de vol de documents administratifs déposent plainte.

En 2019, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 715 000 plaintes de particuliers victimes d'un vol sans violence. 7 plaintes sur 10 portent sur des vols qui se sont déroulés dans des unités urbaines de 200 000 habitants ou plus. Relativement au nombre d'habitants, les plaintes concernent plus fréquemment des faits commis dans une très grande unité urbaine que dans des communes hors unité urbaine (4,7 fois plus dans les unités urbaines de 200 000 à 2 millions d'habitants, 8,0 fois plus dans l'unité urbaine de Paris). Le taux particulièrement élevé dans les grandes unités urbaines est lié, en partie, au nombre très important de personnes qui s'y rendent pour des raisons professionnelles ou touristiques. 3 victimes sur 10 qui ont déposé plainte ne résident pas dans le département où le vol s'est déroulé ► **figure 2**.

Les plaintes enregistrées ont été déposées, dans les mêmes proportions, par des hommes et des femmes. Les hommes sont donc un peu plus souvent concernés, ils déposent 50 % des plaintes alors qu'ils représentent 47 % de la population. Les personnes de 20 à 39 ans sont surreprésentées parmi les victimes ayant déposé plainte (42 % contre 23 %), de même que les personnes étrangères qui constituent 16 % des victimes enregistrées par la police ou la gendarmerie contre 7 % de la population générale. Cette différence s'explique en partie par la prise en compte des plaintes déposées par des étrangers ne résidant pas en France (comme les touristes) et qui forment un tiers des victimes étrangères. Les auteurs présumés mis en cause par les services de police et de gendarmerie (58 500 en 2019) ont un profil spécifique : il s'agit majoritairement d'hommes (77 %), de personnes âgées de moins de 30 ans (61 %). 3 fois sur 10, l'auteur présumé est une personne étrangère (dont 72 % déclarant résider en France).

En 2019, les parquets ont enregistré 381 221 affaires de vol simple, c'est-à-dire sans circonstance aggravante telles que les violences et menaces, sans que l'on puisse isoler les seuls vols visant des personnes physiques. 7 fois sur 10, ces affaires sont sans auteur présumé identifié à ce stade. Au cours de cette même année, les parquets ont traité la situation de 124 900 auteurs ► **figure 3**. En première orientation, ils ont estimé, dans 29 % des cas, que l'auteur n'était **pas poursuivable** soit parce que les faits n'étaient pas pénalement constitués, soit pour défaut d'élucidation (les éléments de preuve ne permettant pas de déterminer l'implication de la personne soupçonnée). Les auteurs **poursuivables** ont fait l'objet d'une **réponse pénale** dans 80 % des cas, majoritairement sous la forme d'une **alternative aux poursuites** (66 %) permettant d'éviter un procès tout en assurant le dédommagement du préjudice causé à la victime. 31 % des auteurs ayant reçu une réponse pénale sont **poursuivis**. Devant les tribunaux, les auteurs jugés coupables de vol simple sont généralement condamnés, à titre principal, à une **peine d'amende** (38 %), une **peine d'emprisonnement** avec tout ou partie ferme (26 %) ou une peine d'emprisonnement avec sursis total (19 %). ●

► Définitions

Vol sans violence, poursuivable, non poursuivable, réponse pénale, alternative aux poursuites, auteur poursuivi, peine d'amende, peine d'emprisonnement : voir *Glossaire*.

► 1. Taux de plainte selon les circonstances du vol sans violence ni menace, sur la période 2016-2018

	en %
Tentatives de vol	2
Vols aboutis, dont :	41
<i>vols d'une valeur supérieure ou égale à 500 euros</i>	73
<i>vols de documents administratifs</i>	67
<i>vols d'une carte bleue ou d'un chéquier</i>	45
<i>vols d'un objet d'une valeur sentimentale importante ou assez importante</i>	45
Ensemble des vols sans violence, ni menace	32

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire, victimes de vol sans violence ni menace, incident le plus récent.

Sources : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017 à 2019, traitement SSMSI.

► 2. Répartition des victimes et personnes mises en cause pour vol ou tentative de vol sans violence en 2019

	Victimes	Mis en cause	Population résidant en France	en %
Femmes	50	23	53	
Hommes	50	77	47	
Moins de 15 ans	4	9	18	
15-19 ans	7	29	6	
20-29 ans	24	23	11	
30-39 ans	17	17	12	
40-49 ans	15	11	13	
50-59 ans	12	7	13	
60 ans ou plus	20	4	27	
Français	84	70	93	
Étrangers	16	30	7	
<i>dont résidant en France</i>	11	22	///	
<i>dont autres situations¹</i>	5	8	///	
Départements de résidence et de commission du vol identiques	70	68	///	

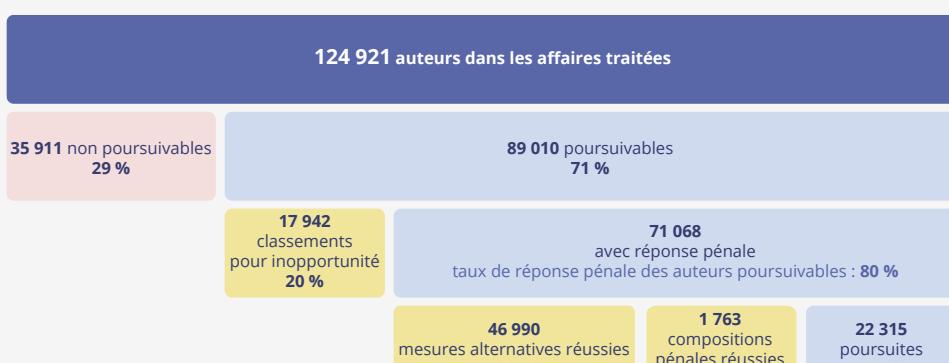
/// : absence de résultats due à la nature des choses.

¹ Y compris adresse non renseignée.

Champ : France.

Sources : SSMSI, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie 2019 ; base des mis en cause pour crimes ou délits enregistrés par la police et la gendarmerie 2019 ; Insee, estimations de population 2019.

► 3. Orientations pénales par les parquets des auteurs de vol simple en 2019



Note : la réponse pénale, définie par le ministère de la Justice, est mesurée par rapport aux auteurs poursuivables.

Champ : France.

Source : ministère de la Justice, SDSE, fichier statistique Cassiopée.